



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 6

Séance du 22/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 28

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

18/03/2026

Date d'affichage

18/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ALI Mohamadi, M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. BACAR Anrifina, M. BOINA Raim Rifay, Mme CHAKA Fatima Said, Mme DJOUMOI Toilianti, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. ISSOUFFI Ramadan, M. MADI MOUSSA Houssoini, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MADI-ASSANI Bibi Hadidja, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Anouir, Mme MINIHADJI Roukia, Mme MOHAMED Antuat, Mme MOINDZE Couraïchia, M. NOURDINE Anthoumani, M. OMAR Yankoub, M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot, Mme SAID Zozofina, M. SAID Mdzououini, Mme SAID HALIDI Moirafou, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SAINDOU DMASSI Mouftahou, M. SOUMAILA Abdallah, Mme TOIBIB Hifadhi

Procuration(s) :

Mme TOUMBOU Mariama donne pouvoir à M. NOURDINE Anthoumani

Etai(ent) absent(s) :

Mme TOUMBOU Mariama

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MADI-ASSANI Bibi Hadidja

Objet : Election du maire

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026-01 portant installation du Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2121-17 ;

Considérant le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, M. ALI Mohamadi a pris la présidence de l'assemblée.

Considérant qu'il a procédé à l'appel nominal, a dénombré vingt-huit (28) conseillers présents et a constaté que le quorum était atteint.

Considérant l'absence de Mme TOUMBOU Mariama qui a donné pouvoir à M. NOURDINE Anthoumani ;

Considérant la constitution du bureau implique la désignation d'au moins 2 assesseurs ;

Considérant la désignation des assesseurs :

- **Mme Hélène ASSANI**
- **M. Yankoub OMAR**

Considérant qu'après recensement des candidatures, 2 membres du conseil municipal se sont portés candidats à la fonction du Maire :

- **M. MADI OUSSANI Mohamadi**
- **Mme DJOUMOI Toilianti**

Considérant qu'il a été procédé au vote après la finalisation des formalités (*Enveloppe - Bulletins etc.*);

Considérant chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Considérant qu'après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

A l'issu du premier tour de scrutin

- **Votants : 29**
- **Suffrages exprimés : 29**
- **Majorité absolue : 15**

Résultats :

- **M. Mohamadi MADI OUSSANI : 23 voix**
- **Mme Toilianti DJOUMOI : 6 voix**

M. Mohamadi MADI OUSSANI ayant obtenu la **majorité absolue (23 voix)**, a été **proclamé maire** et a été immédiatement installé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De prendre acte de son installation.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 976-200008753-20260322-DELIB_6_2026-DE



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHICONI
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de la
MADI OUSSENI Mohamadi
Commune de Chiconi

